

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
SUR LA RD 58 DU PR 7+000 AU PR 10+310
SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE DURFORT-LACAPELETTE ET MONTESQUIEU
HORS AGGLOMERATION
PROLONGATION**

A.D. n° 2014-748

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU le Code de la Route ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – quatrième partie – signalisation de prescription et huitième partie – signalisation temporaire) ;

VU le Règlement départemental de Voirie adopté le 2 mars 2009 ;

VU l'arrêté départemental R.H. n° 13-2343 du 30 juillet 2013 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur de la Voirie et de l'Aménagement ;

VU l'avis de la commune de Montesquieu, en date du 10 avril 2014 ;

VU la demande présentée par l'entreprise COUSIN PRADERE, en date du 26 février 2014 ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux de renouvellement d'une canalisation AEP, il est nécessaire de régler temporairement la circulation sur la route départementale sus-visée ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur de la Voirie et de l'Aménagement,

A R R E T E :

Article 1er : Les dispositions contenues dans l'arrêté n° 2014-641 du 20 mars 2014 sont maintenues jusqu'au 30 avril 2014.

Article 2 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Monsieur le Directeur de la Voirie et de l'Aménagement, Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de Tarn-et-Garonne, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général et dont une copie sera adressée à Madame le Maire de Montesquieu, Madame le Maire de Durfort-Lacapelette, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, Monsieur le Directeur de l'entreprise COUSIN PRADERE, Monsieur le Directeur de l'entreprise IEI MARES, Monsieur le Directeur Départemental de la Poste, Monsieur le Directeur du S.M.U.R. - Urgences, Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours, Madame la Responsable du Service Départemental des Transports, Monsieur le Chef de la Subdivision Départementale de Valence-d'Agen, Monsieur le Chef de la Subdivision Départementale de Lauzerte, Monsieur le Directeur de la Société Securitas Transports de Fonds et Monsieur le Directeur de la Société Brink's Evolution.

Fait à Montauban,
le 16 avril 2014

Le Président,

*
* *